

RAPPEL

Depuis le 1er avril 2016, le Règlement de Collecte de l'USTOM ne prévoit plus de changement de bac pour convenance personnelle.

Chaque foyer doit être doté de la manière suivante :

- 1 personne : bac 90L
- 2 personnes : bac 120L
- 3-4 personnes : bac 240L
- 5 et plus personnes : bac 340L

Sans justificatif de changement de composition de foyer, aucune demande ne pourra être acceptée et aucun formulaire ne sera transmis aux services de l'USTOM.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'équipe de l'USTOM